



Le Fromager

Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues
et Civilisations

Fréquence :

TRIMESTRIELLE

ISSN-L : 3079-8388

ISSN-P : 3079-837X

Editeur :

UFR/Lettres et Langues de l'Université Alassane
Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

WWW.REVUEFROMAGER.NET

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Directeur de publication

DANHO Yayo Vincent
Maître de Conférences
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction

KOUAMÉ Arsène

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité scientifique

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
Klaus van EICKELS, Professeur titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg (Allemagne)
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

Comité de rédaction

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny
DJAMALA Kouadio Alexandre Histoire, Assistant, Université Alassane Ouattara
EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
KOUAME N'Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Histoire, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
KOUASSI Koffi Sylvain, Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
MAWA -Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, philosophie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Comité de lecture

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DEDE Jean Charles, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant, Université Alassane Ouattara
EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
KOUAME N'Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Université Peleforo Gon Coulibaly

KOUASSI Koffi Sylvain, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

MAWA -Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'Gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Konan Parfait, Maître-Assistant, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké

SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

POLITIQUE ÉDITORIALE

Le Fromager est une revue internationale qui fournit une plateforme aux scientifiques et aux chercheurs du monde entier pour la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales et domaines connexes. Les articles publiés sont en accès libre et, donc, accessibles à toute personne.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le Fromager n'accepte que des articles inédits et originaux en français ou en anglais. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le manuscrit est remis à deux rapporteurs au moins, choisis en fonction de leur compétence dans la discipline. Le secrétariat de rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le Comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai — d'autant plus long que l'article sera parvenu plus tôt au secrétariat pour remettre la version définitive de son texte.

Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

1. Structure de l'article

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots au plus], Mots clés [5 mots au plus] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

2. Longueur de l'article

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation, doit être comprise **entre 5000 et 8000 mots**.

3. Formats d'enregistrement et d'envoi

Tous les articles doivent nous parvenir obligatoirement en version numérique.
Texte numérique (Word et PDF)

3.1 Traitement de texte

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en **police Garamond de taille 12, interligne simple (1)**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'équipe éditoriale de la revue. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (:) (;), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, —, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (“ ”) ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Les appels de note doivent se situer avant la ponctuation.

3.2. Le texte imprimé

Le texte comporte une marge de 2,5 cm sur les quatre bords. L'auteur peut faire apparaître directement les enrichissements typographiques ou avoir recours aux codes suivants : 1 trait : italiques 2 traits : capitales (majuscules) 1 trait ondulé : caractères gras. Le texte sera paginé.

4. Pagination

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques. Cette pagination sera continue sans bis, ter, etc.

5. Références bibliographiques

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

5.1. Bibliographie

– Pour un ouvrage :

PICLIN Michel, 2017, La notion de transcendance : son sens, son évolution, Paris, Armand Colin, 548 p.

– Pour un article de périodique :

IGUE Ogunsola, 2010, « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 1, No. 2, p. 119-138.

– Pour un article dans un ouvrage :

ZARADER Marlène, 1981, « Être et Transcendance Chez Heidegger », in Martin KAPPLER (dir.), *Métaphysique et Morale*, Paris, L'Harmattan, 300 p.

– Pour une thèse :

OLEH Kam, 2008, « Logiques paysannes, logiques des développeurs et stratégies participatives dans les projets de développements ; l'exemple du projet Bad-Ouest en Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat, Institut d'Ethnologie, Université Cocody, Côte D'Ivoire.

5.2. Sources

– Pour les sources écrites :

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF — 4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939).

– Pour les sources orales :

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance.

6. Références et notes

6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es), suivis de deux points. Exemple : (A. Koffi, 2012 : 54-55).

Si plusieurs références existent dans la même année pour un même auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (A. Koffi, 2012a).

À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *et al.* : (K. Arnaud *et al.* 2010). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point-virgule (;) : (E. Kedar, 1978, 1989 ; E. Zadi, 1990).

6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginaires doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations. Celles-ci doivent être mises en évidence à partir de lignes ; retrait gauche et droite en interligne simple, en italique et entre guillemets.

– Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne simple.

– Les **citations longues** (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 1 cm à gauche et interligne simple.

– **Les Crochets** : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...].

7. Les documents non textuels

7. 1 Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos

seront portés le nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration. La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

7.2 Dessins originaux

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

7.3 Documents photographiques

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveaux de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/textes vectorisés).

7.4 Tableaux

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

7.5 Échelles

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

7.6 Titres des illustrations, photos et tableaux

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

7.7 Légendes

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article. Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

7.8 Appels des illustrations, photos et tableaux

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux.

Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

Site internet de LE FROMAGER : <https://revuefromager.net/>
L'équipe éditoriale

SOMMAIRE

Ernest BASSANE, Koudougou Frédéric KONTOGOM	
Approche paradigmique et syntagmatique des personnages seniors dans la littérature africaine écrite : entre civilité et absurdité	9-22
Pascal GRENG	
Le rite initiatique « laba » chez les Mousgum de la vallée du Logone : un mode opératoire de l'intégration socioculturelle transfrontalière	23-37
Christ Guy Roland GBAKRE	
L'approche rousseauiste de la séparation des pouvoirs un idéal d'équilibre social	38-51
Dein Fulgence TIEMOKO	
Les violences transfrontalières post-crise électorale à l'ouest de la côte d'Ivoire : une des conséquences de la déstabilisation de l'espace frontalier ivoiro-libérien (1989-2013)	52-68
Mamadou TOP	
La communication institutionnelle d'Orange face au boycott des usagers durant la crise de 2020	69-80
Gninlan Hervé COULIBALY; Diane Natacha ADOUKO, épouse KOUADIO; Awa OUATTARA	
Les contraintes de la durabilité du karité dans la région du poro (nord ivoirien)	81-91
Moussa FOFANA, Oumarou AROU	
Enfant malade et mécanismes de recours aux soins endogènes dans la commune VI du district de Bamako (Mali)	92-108
Sandrine KEULAI	
Le parcours du personnage romanesque : de l'ascension à la déchéance sociale	109-125
Ahibalè KAMBOULE	
Appropriation des pratiques culturelles et culturelle comme figures d'identité dans le roman burkinabè francophone	126-139
Ernest BASSANE	
Forces de défense et de sécurité du Burkina Faso: pour une sociologie de la littérature d'un épiphénomène	140-152
Ibrahima Sadio FOFANA, Mahamar ATTINO	
Gestion des pêcheries le long du fleuve Niger dans le cercle de Mopti (Mali))	153-171
Gnéba Tanoh Paulin WATTO, Amoin Marie Laure KOUADIO	
L'aliéné : une figure plurielle dans BlacKkKlansman de Spike Lee ainsi que Foe et Life and Times of Michael K de John Maxwell Coetzee	172-182
Bertille-Laure DJUISSI GUEUTUE	
La stylistique à la rescoussse des circonstants propositionnels	183-200
N'Zué Koffi Arsène GNA, Valoua FOFANA, Tiémoko DOUMBIA	
La baisse des revenus tirés du cacao et repositionnement socio-économiques des femmes dans les ménages ruraux de la région de San-Pedro	201-218
Maurice Youan BI TIE	
La résistance des Sia face à la colonisation française (1901 – 1904)	219-232
Farsia Korme NEMSOU	
Enseignement de l'éducation civique et morale dans des collèges de N'Djamena /Tchad : vers une contribution à la citoyenneté	233-245

Sékré Alphonse GBODJE, Hosséwon Rolland Pacôme OULAI, Djolé Jean Claude KOMENAN	
Implantation et évolution du pentecotisme en Côte d'Ivoire jusqu'en 1990	246-262
Carelle Prisca Aya KOUAME-KONATE	
Contextualisation communicationnelle de la question sécuritaire inclusive et durable à Bouaké	263-277
Zoulcoufouli ZONOU	
L'animal comme figure d'autorité dans Memoires de porc-épic d'Alain Mabanckou et En attendant le vote des bêtes sauvages de Ahmadou Kourouma	278-286
Bambado BALDE	
Le phénomène du décrochage scolaire dans la ville de Saint-Louis du Sénégal : cas du lycée Charles De Gaulle	287-305
Emmanuel BATIONO, Drissa TAO	
Environnement numérique et promotion de la diversité des expressions culturelles à l'aune de la convention 2005 de l'UNESCO dans l'espace UEMOA	306-320

La baisse des revenus tirés du cacao et repositionnement socio-économiques des femmes dans les ménages ruraux de la région de San-Pedro

N'Zué Koffi Arsène GNA

Socio-économiste, Gouvernance et Développement
Département d'anthropologie et de sociologie
Université Alassane Ouattara de Bouaké
arsenecofi@gmail.com

Valoua FOFANA

Socio-économiste, Gouvernance et Développement
Département d'anthropologie et de sociologie
Université Alassane Ouattara de Bouaké
valoua.fofana@live.fr

Tiémoko DOUMBIA

Socio-économiste, Professeur titulaire, Gouvernance et Développement
Département d'anthropologie et de sociologie
Université Alassane Ouattara de Bouaké
warryss62@yahoo.fr

Résumé

La baisse du pouvoir d'achat des hommes ruraux de la région de San-Pedro liée au faible revenus financiers tirés du cacao, a réduit leurs contributions aux charges familiales. Ce qui a motivés le renforcement des capacités de productions vivrières et maraîchères des leurs conjointes. Cependant les effets sur les rôles socio-économiques des femmes rurales restent peu perceptibles. Cet article analyse l'impact de cette stratégie sur les rôles socio-économiques dans les ménages ruraux. L'étude a été conduite dans les localités de Pont-brimé, Grand-domaine, Dimoulé, et Brahimakro. La technique d'échantillonnage par réseau a été utilisée pour la constitution de l'échantillon qualitatif de 56 personnes. Les informations ont été collectées à travers la recherche documentaire, le guide d'entretien et l'observation directe. La théorie de l'ordre négocié a servi de fondement théorique à l'étude. Selon l'analyse des données, la stratégie des hommes a affecté les rôles socio-économiques dans les ménages sans les inverser totalement. Ceci, du fait de la saisonnalité des productions agricoles. Néanmoins un gain du pouvoir décisionnel a été observé dans leurs ménages. Cette dynamique conférant aux femmes une certaine visibilité, les amène à adopter des nouvelles stratégies pour diversifier leurs activités économiques. Ce qui leur est favorable pour un repositionnement socio-économique.

Mots-clés : Région, San-Pedro, femmes, repositionnement, socio-économique.

Abstract

The decline in purchasing power of rural men in the San Pedro region, linked to low financial income from cocoa, has reduced their contributions to family expenses. This has motivated the strengthening of their wives' food crops and vegetable production capacities. However, the effects on the socio-economic roles of rural women remain barely perceptible. This article analyzes the impact of this strategy on socio-economic roles in rural households. The study was conducted in the localities of Pont-brimé, Grand-domaine,

DimoDimoulé, and Brahimakroe network sampling technique was used to constitute the qualitative sample of 56 people. Information was collected through documentary research, the interview guide and direct observation. The theory of negotiated order served as the theoretical basis for the study. According to the data analysis, the men's strategy affected socio-economic roles in households without completely reversing them. This, due to the seasonality of agricultural production. Nevertheless, a gain in decision-making power was observed in their households. This dynamic, giving women a certain visibility, leads them to adopt new strategies to diversify their economic activities. This is favorable for their socio-economic repositioning.

Keywords: Region, San-Pedro, women, socio-economic repositioning

Introduction

La région de San Pedro, connaît ces quatre dernières années une croissance accélérée de sa population. Avec une taille moyenne de 5,3 personnes par ménage, la région subi également le taux d'urbanisation de 52,5%¹. Les effets immédiats de cette croissance sont la pression sur le foncier tant en milieu urbain que rural. Si en zone urbaine le foncier est à usage d'habitation, pour des activités commerciales et pour la réalisation d'infrastructures publiques de grandes envergures, en zone rurale l'usage du foncier est beaucoup plus orienté vers la production agricole. En effet, au-delà de l'usage d'habitation, le foncier rural occupe une place centrale dans l'économie agricole et dans le positionnement social. Par le passé, la gestion du patrimoine foncier était assurée par le patriarche chef du lignage, qui procède aux attributions aux différents chefs de familles. Avec l'économie agricole et la pression démographique, l'on assiste au passage de la gestion lignagère à une gestion foncière plus individualisée. Ainsi, le transfert du foncier rural se fait désormais de père en fils. Ceci, au regard des sociétés traditionnelles de la région de San Pedro qui sont organisées selon le système patriarcal. Cette ressource économique principalement contrôlée par les hommes, transmis de père en fils, place d'emblée la femme rurale dans une position de dépendance et d'infériorité par rapport à l'homme. Cette situation est d'ailleurs illustrée par Mariétou Koné au terme de ces travaux portant sur le foncier,

les pratiques d'accès des hommes et des femmes à la terre en milieu rural (conditions d'accès, fondements des pratiques) sont marquées par une forte discrimination et inégalité d'accès des femmes en faveur ou au contraire des hommes quel que soit le système social en vigueur : système lignager, système de succession, système matrimonial (M. Koné, 2009 : 16).

Ainsi, comme le souligne Marietou Koné, la femme rurale quel que soit le système social appliqué, éprouve d'énormes difficultés d'accès aux ressources de production notamment foncières. Elle est ainsi maintenue dans une situation de dépendance vis à vis de son conjoint et dans la grande vulnérabilité. M. Kouassi et G. Assah (2025 : 363), abondent dans le même sens en soulignant au terme de leurs travaux que « les pratiques foncières endogènes, dictées par les normes

¹ Recensement générale de la population et de l'habitat : 2021

coutumières, favorisent principalement les hommes et les élites locales, limitant ainsi l'accès des femmes aux terres favorables à l'agriculture vivrière ». Comme on peut l'observer la difficulté d'accès des femmes rurales au foncier reste d'actualité, en dépit des mesures correctives adoptées par les gouvernements qui se sont succédés ces deux dernières décennies.

Nonobstant cette situation, la femme rurale participe de façon active aux travaux dans les champs familiaux. Seulement, sa rétribution reste inférieure à celle de l'homme au regard de la répartition des tâches entre eux ; une répartition faite en fonction de la force physique de chacun. Les tâches demandant plus d'effort physique (le défrichage, le dessouchage, la confection des butte, la préparation des champs, le labour) sont assurées par les homme. Les autres activités nécessitant moins de force physique, demandant davantage de finesse et d'attention, (le semis, le sarclage, la récolte, la cuisine pour les membres de la famille travaillant dans le champ familial), sont du domaine des femmes.

En dehors des champs familiaux, les femmes ont généralement des champs personnels de vivriers et de maraîchers dont les revenus servent aux dépenses de l'alimentation familiale. Les revenus tirés de champs familiaux (produits de rente), gérés par les conjoints, vise à combler les besoins à grand budget, notamment les frais médicaux, les frais scolaires, l'acquisition de mobiliers et immobilières.

Le vieillissement des plantations de cacao et l'insuffisance de terres pour leurs renouvellements, ayant fait drastiquement chuter le pouvoir d'achat des hommes, les champs personnels des femmes constituent de fait, en dehors de besoins alimentaires le moyen sûr pouvant générer des revenus financiers pour les besoins des ménages. Ainsi, pour atténuer le choc lié à leurs nouvelles situations financières, les hommes ont adopté la nouvelle stratégie consistant à investir plus de ressources dans les activités de productions vivrières et maraîchères de leurs conjointes. Plusieurs études se sont penchées sur cette dynamique dans l'économie agricole en zone rurale et les stratégies de résilience adoptées. On peut ainsi citer F. Ruf (2016 : 10 - 12), qui indique dans ces travaux que face à la baisse des rendements et revenus du cacao, les hommes adoptent différentes stratégies. C'est le cas des planteurs burkinabés polygames qui face à la crise cacaoyère renvoient certaines épouses dans le pays d'origine pour la création des plantations d'anacarde, qui rapportent de meilleurs revenus annuels comparativement aux productions vivrières.

Il en est de même de planteurs polygames baoulé et abron, dont certaines conjointes sont renvoyées dans les localités d'origine pour la création de nouvelles plantations d'hévéa et d'anacarde. Les secondes épouses de ces différentes catégories de planteurs restées, continuent ainsi à les soutenir dans les travaux de plantations de cacao vieillissantes, à développer la production

vivrière ou autres activités économiques afin de contribuer aux charges du ménage. Dans le même contexte, face à la crise cacaoyère dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, des planteurs Bakwé ont adopté des comportements illicites en implantant du cannabis à côté du cacao pour accroître leurs revenus, améliorer les conditions de vie, investir dans l'hévéaculture et surtout mettre les moyens à la disposition de leurs conjointes pour mener des activités économiques (M. Tano, 2008 : 332). Nous avons également G. Diomandé (2024 : 434 - 435) qui souligne au terme de son étude conduite dans la commune rurale Biankouma qu'au regard des grandes tailles des ménages et de la faible capacité financière des hommes, les femmes se trouvent dans l'obligation de supporter des charges énormes dans leurs ménages respectifs. Mais la difficulté de conciliation des activités domestiques et les activités économiques, ainsi que les difficultés d'accès aux ressources foncières, constituent d'énormes obstacles à la réalisation d'activités génératrices de revenus.

Dans la perspective d'étendre le champs de connaissance sur les effets des comportements des hommes ruraux visant à soutenir les activités économiques de leurs conjointes en période de crise financière, cette étude se propose de montrer les changements des rapports des forces dans les ménages ruraux induits par le renforcement des activités de production de vivriers et de maraîchers des femmes par leurs conjoints pour juguler la crise financière engendrée par la baisse des revenus tirés du cacao.

Il s'agira de répondre à la question suivante : quels sont les changements de rapports de forces dans les ménages consécutifs au renforcement des moyens de productions de vivriers et maraîchers des femmes rurales par leurs conjoints ?

L'hypothèse formulée à cette interrogation est : Le renforcement des moyens de production de vivriers et maraîchers des femmes rurales induit un gain de responsabilités économiques et de pouvoir décisionnel dans leurs ménages. Pour la vérification de cette hypothèse, nous présenterons dans un premier temps, les aspects méthodologiques, en suite les résultats obtenus, leurs comparaisons à d'autres travaux et donner la conclusion.

1- Methodologie

Cette étude a été conduite de mai à juin 2025 à travers les localités de Pont-brimé, Grand-domaine, Dimoulé, et Brahimakro dans la région de San Pedro (Sud – Ouest de la Côte d'Ivoire). Le choix de ces localités pour l'étude est lié à l'information communiquée par les producteurs de cacao, selon laquelle les ressources financières tirées de leurs productions seraient en forte baisse et l'espoir qu'ils fondent sur le renforcement des activités de productions de vivriers et de maraîchers de leurs conjointes pour contribuer aux charges familiales. Laquelle situation nous été communiquée alors que nous sillonnons le district du bas-Sassandra lors de notre étude portant sur

les conditions socio-économiques de la femme rurale liées au mariage traditionnel. La méthodologie adoptée s'appuie sur une approche qualitative menée auprès d'acteurs principaux que sont les productrices de maraîchers et vivriers (vingt-quatre), les conjoints de ces productrices (vingt-quatre) disposant d'une plantation de cacao de plus cinq hectares, les chefs de terres (quatre) et les leaders communautaires (quatre). La technique d'échantillonnage par réseau a été utilisée dans cette étude. La recherche documentaire, l'entretien semi-directif et l'observation directe ont été les techniques utilisées pour la collecte des données. Les informations recueillies sur le terrain au moyen des outils que sont le guide d'entretien et le guide d'observation ont été transcrrites, regroupées par thème et sous-thèmes en tenant compte des convergences et divergences selon l'analyse du contenu, ont fait l'objet d'une analyse du contenu pour en faire ressortir la substance utile à la compréhension de l'étude. Les données chiffrées qui s'offraient à nous ont été traitées au moyen du logiciel Excel et utilisées pour étayer nos analyses.

Cette étude s'appuie sur la théorie de l'ordre négocié (A. L. Strauss, 1978 : 260 - 263). La théorie de l'ordre négocié postule que l'ordre social n'est pas une entité fixe, mais plutôt un résultat de négociations constantes entre les acteurs sociaux. Un ordre négocié doit être travaillé, les bases d'une action concertée doivent être constamment reconstituées. L'ordre négocié d'un jour est l'ensemble des règles et politiques d'une organisation, auquel on rajoute les accords, les ententes, les contrats et les arrangements de travail en vigueur. Elle minimise les notions d'organisations comme des systèmes figés mais, met l'accent sur la dimension dynamique et relationnelle de l'ordre social, soulignant le rôle central de la négociation dans la construction et le maintien de l'organisation sociale. Cette théorie a permis de faire une lecture des rôles socio-économiques en zones rurales, des stratégies mises en œuvre par les hommes pour juguler la perte de leurs capacités financières, de la mutation des rôles socio-économiques dans les ménages ruraux et du gain de pouvoir décisionnel des femmes rurales.

2- Résultats

2.1. Distribution des rôles socio-économiques dans les ménages ruraux et accès des femmes aux ressources de production.

2.1.1. Les responsabilités socio-économiques dans les ménages ruraux.

L'analyse des données collectées montre qu'au sein des ménages ruraux, les pesanteurs culturelles imposent à la femme et en toute circonstance le respect et obéissance à son conjoint. Le statut de chef de famille conféré à celui-ci, lui donne le pouvoir décisionnel dans le ménage.

Dans ces conditions, il n'existe qu'une relation de dominant et de subordonnée entre l'homme et la femme.

De nombreuses décisions de la femme sont soumises à une approbation préalable du conjoint. La femme rurale, ne peut disposer librement de son temps ou entreprendre une activité génératrice de revenu sans l'aval du conjoint. Dans la répartition des rôles dans le ménage, les travaux domestiques relèvent de leurs responsabilités. La responsabilité de l'homme est alors de pourvoir aux besoins de la famille et de fournir « un toit » à la femme et aux enfants. Cette position fait de l'homme, le gestionnaire de toutes les ressources économiques. Au-delà des biens matériels qui demeurent sous la responsabilité de l'homme, de par le mariage, dans ces sociétés traditionnelles, la femme est perçue comme un patrimoine (le lévirat demeurant fortement ancré dans certaines communautés ruraux) au même titre que ces biens, dès que la dot est versée aux parents. Le conjoint détient un pouvoir de contrôle et de contrainte sur les ressources et sur sa femme. La femme est dès lors une aide à la production de ressources alimentaires et financières. Au-delà des questions économiques, la femme occupe la position de reproductrices des forces de travail (main d'œuvre). Dans ces sociétés traditionnelles une femme stérile ou éprouvant des difficultés à enfanter est constamment menacée de répudiation. Les plus chanceuses se voient « coller » une coépouse généralement plus jeune de gré ou de force.

Ainsi, l'homme dans la répartition des rôles dans le ménage assure le contrôle des sources de revenus du ménage et assume les besoins des membres du ménages (médicaux, scolaires, vestimentaires). De manière précise, les dépenses nécessitant de gros budgets relèvent de la responsabilité de l'homme dans le ménage. La femme, en plus d'assurer les tâches domestiques (faire la cuisine, corvée d'eau, recherche de bois de chauffe, soins aux enfants/personnes âgées), contribue aux charges du ménage en assurant les petites dépenses grâce aux ressources financières obtenues de la vente de produits vivriers/maraîchers et petits commerces. La femme rurale, en plus d'apporter son aide à son conjoint dans les plantations de café, de cacao et de palmier à huile, assure également, dans son propre champ, la production de cultures vivrières et maraîchères. Pour consolider les positions sociales dans ces sociétés traditionnelles, il est appliqué une éducation « genrée » des enfants. Ainsi, la femme assure l'éducation des enfants dès le plus jeune âge jusqu'à leur adolescence concernant les garçons. Le père se chargera à son tour de leur inculquer le rôle d'un homme et sa fonction dans la société. Il s'agit de la sécurité de tous les membres de la famille, de leur fournir un logement décent et surtout les mettre à l'abris de tous les besoins financiers. L'éducation des filles, entièrement assurée par la femme s'étend sur une période plus longue. Dès son plus jeune âge, la fille est initiée aux activités ménagères et aux autres tâches relevant de la responsabilité d'une femme. La jeune adolescente est également formée à la gestion de son cycle

menstruel et à l'hygiène qui y est liée. Devenue adulte et mariée, la femme continue de bénéficier des conseils avisés de sa mère pour assurer une bonne gestion de son foyer.

2.1.2. L'accès des femmes aux ressources de production (foncier, main d'œuvre, outils, intrants)

En zone rurale, contrairement aux hommes, les femmes ont difficilement accès au foncier. Celles qui possèdent des lopins de terre les ont obtenus de différentes manières (de leur conjoint, prêté par un proche parent, loué, prêté par un membre de la communauté villageoise). Cela est clairement perceptible à travers les données chiffrées présentées dans le tableau 1 ci-après.

	0-400 m ²	401-1000 m ²	1001- 1500 m ²	1500- 5000 m ²	5001- 1000 m ²	10000- 15000 m ²	Total
Louée	-	-	-	-	-	4	4
Prétée par sa sœur	-	-	1	-	-	-	1
Prétée par son fils	-	1	-	1	-	-	2
Acquis à travers un contrat de métayage	-	-	-	-	1	6	7
Cédé par le conjoint	-	-	1	2	5	-	8
Négocié par le conjoint auprès d'un villageois	-	-	-	-	2	-	2
Totaux	-	1	2	3	8	10	24

Tabl. 1 : Mode d'acquisition et superficie acquise par les productrices.

Source : données d'enquête mai-juin 2025

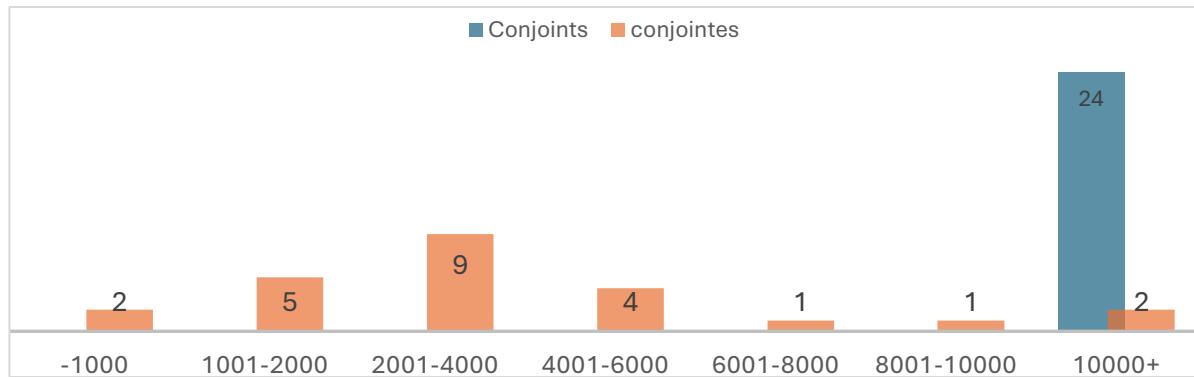
En effet, la majorité des femmes (huit) ont obtenu des portions de terre par l'intermédiaire de leurs conjoints, suivies de sept femmes qui y ont accès à travers des contrats de métayage. Quatre sont locataires, tandis qu'un petit nombre en a reçu de leur sœur (une), de leurs fils (deux) ou d'un membre de la communauté (deux). L'autre point important observé est que les portions de terre acquises à travers la location ou des contrats de métayage sont de superficie bien plus grande (10000 – 15000 m²). Il est également remarqué que l'écart entre ces superficies et celles cédées par leur conjoints (5001 – 1000 m²) est bien grand. Cette situation traduit d'une part l'accès de plus en plus difficile des hommes au foncier rural pour en céder à leurs conjointes et d'autre part le caractère mercantile que prend de plus en plus les parcelles de terre destinées à la production vivrier et maraîcher en zone rurale.

Concernant les intrants de productions agricoles, toutes les vingt-quatre (24) productrices ont affirmé avoir difficilement accès aux semences améliorées. Néanmoins, grâce aux réserves effectuées lors des saisons culturelles précédentes, elles ont de quoi à semer ou planter lors de la saison culturelle suivante. L'analyse des informations montrent que dix-neuf (19) femmes acquièrent des pesticides et des engrains chimiques pour leurs champs personnel grâce à l'appui financier de leurs conjoints. Cinq ont quant à elles affirmé acheter ces intrants grâce à leurs petites économies. Ces produits sont appliqués par leurs conjoints ou par elles-mêmes. Seulement, sans formation pour une utilisation appropriés et majoritairement illettrées, il est difficile de croire à un respect scrupuleux des dosages recommandés. Bon nombre dit avoir appris l'utilisation de ses produits auprès de leurs consœurs qui, semble-t-il ont appris auprès d'autres femmes ou des revendeurs ambulants.

Les propos de madame Allou, productrice de vivriers et maraîchers à Brahimakro à ce sujet sont assez illustratifs « c'est mon mari qui pompe les produits (herbicides), comme il est acheteur de cacao, souvent il n'a pas le temps, donc moi-même je le fais. A vrai dire je ne maîtrise pas bien donc je me renseigne auprès des autres femmes pour pomper ». Faute d'information et d'expérience, l'utilisation de ces produits de façon inapproprié pourrait avoir des impacts environnementaux non négligeables. Ceci, au regard de la forte possibilité de contamination des cours d'eau (rigoles, rivières) et des produits agricoles. Un fait positif observé chez les femmes rurales est l'application des techniques traditionnelles de récupération ou de fertilisation des sols, notamment la rotation culturelle pour de meilleures rendements agricoles.

Comme présenté, les femmes rurales sont dans la grande majorité dépendantes de leurs conjoints. Lesquels conjoints assurent une bonne part des dépenses du ménage. Cette situation est perceptible à travers le graphique 1.

Graph. 1 : contributions monétarisées (FCFA) et mensuelles des conjoints aux charges du ménage



Source : données d'enquête mai-juin 2025

Comme le montre le graphique 1, la valeur monétaire de la contribution aux charges du ménage pour seize femmes (67%) se situe majoritairement en deçà de 4000 francs CFA. La contribution de six femmes (25%) se situe entre 4001 et 10000 francs CFA. Seulement deux femmes (8%) ont affirmé apporter une contribution dont la valeur excède les 10000 francs CFA. Ceci, contrairement aux hommes qui ont tous affirmé apporter une contribution mensuelle aux charges du ménage allant au-delà de 10000 francs CFA. Cette situation offre à l'homme le pouvoir de contrôle des ressources économiques.

2.2. Mutation des rôles socio-économiques dans les ménages ruraux.

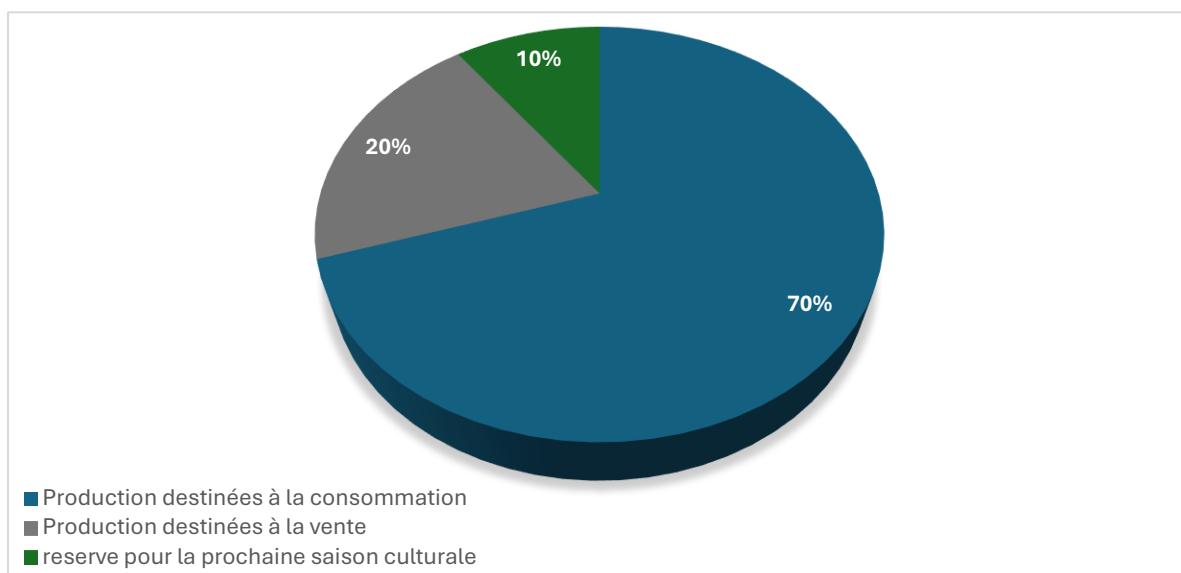
2.2.1. L'affectation de ressources financières des productrices.

Compte tenu de la nouvelle situation des hommes, quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des ressources alimentaires et financières tirées des activités agricoles des femmes, servent à couvrir les besoins du ménage. Il faudrait néanmoins rappeler que comme souligné plus haut les ressources de production dont disposent les productrices sont mis à disposition par les conjoints. Pour ces productrices de vivriers et de maraîchers, la contribution de leurs conjoints en temps, en force de travail et en argent à leurs activités de production agricole, vise à combler les besoins du ménage de moins en moins satisfait par ces conjoints dont les activités (planteurs de cacao, hévéa, palmier huile) en déclin, ne génèrent plus de revenus suffisant pour supporter les charges familiales. De fait, investir dans les activités de leurs conjointes se trouve être une des meilleures options pour compenser les pertes de ressources financières. Il est pertinent de souligner que, les populations rurales de la zone d'étude vivant essentiellement de la culture de rente, se trouvent de plus en plus

en difficulté. La contribution des femmes pour juguler cette conjoncture devient nécessaire. Au-delà de la forte contribution des hommes à l'acquisition des intrants de production agricole, ces derniers injectent également des ressources financières dans les activités économiques extra-agricoles (commerces, coutures) de leurs conjointes. C'est d'ailleurs ce que confirme cette productrice de Brahimakro en ces termes :

moi, avant de me marier, je faisais la couture à Abengourou, en venant ici à Brahimakro, j'ai laissé ma machine à ma petite sœur. J'ai demandé à mon mari de m'aider à acheter une nouvelle machine ici, il a refusé au début. Il ne voulait pas que je fasse la couture ici, il est aussi un peu jaloux (rire !). Moi, j'ai appris à coudre pour les hommes et pour les femmes, donc je fais les deux. Les garçons peuvent venir me confier des choses à coudre donc il ne voulait pas. Tout le monde sait que cacao là donne plus comme avant. C'est devenu dure sur nous (situation financière précaire). Alors je lui ai dit, si je reprends la couture, ça peut nous aider aussi. On est resté dans ça et puis un jour, il est parti prendre ça à San Pedro ville avec le monsieur qui nous donne les produits de cacao (pesticide) à crédit. Avec mon champ, la couture et un peu de son argent de cacao on a payé un peu un peu jusqu'à c'est fini. J'ai même pris une deuxième machine pour mes apprentis. Là !! (Rire) c'est moi même qui ai acheté. Sincèrement la couture et mon champ nous aident beaucoup.

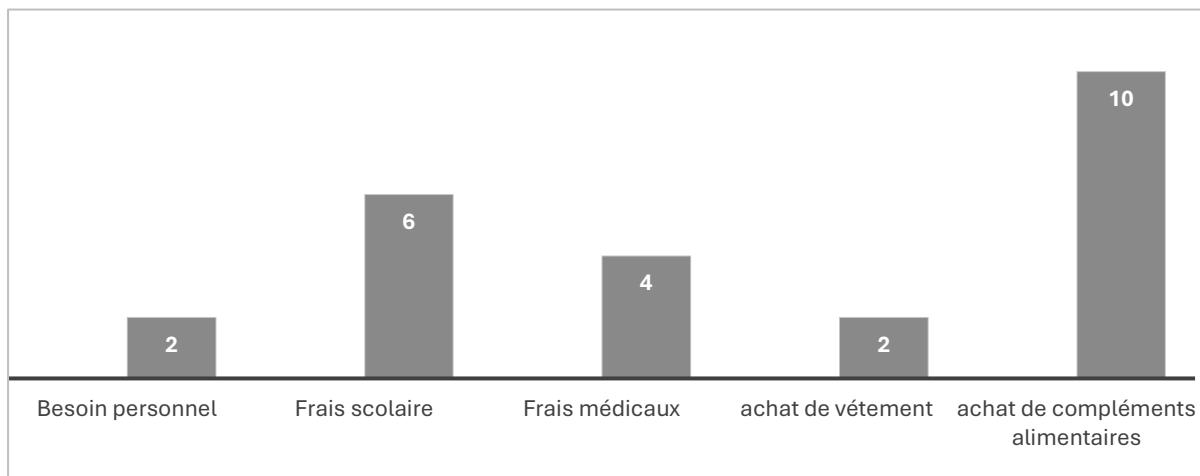
Il apparaît clairement que, les hommes au regard des investissements effectués dans les activités de leurs conjointes s'attendent à une affectation des ressources tirées, aux charges du ménage. Comme l'illustre des graphique 2, la production des femmes est scindée en deux.



Graph. 2 : Répartition des productions des femmes

Source : données d'enquête mai-juin 2025

En effet, soixante-dix pour cent (70%) de la production sont destinées à la consommation des ménages, vingt pour cent (20%) pour la vente afin de couvrir d'autres besoins et dix pour cent (10%) constituent la réserve pour la prochaine saison culturelle. Cette répartition est faite selon les exigences du conjoint. Ce à quoi les productrices de vivriers et de maraîchers obéissent pour l'amélioration des conditions de vie des membres de la famille. Aussi, comme observable à travers le graphique 3 ci-après, les revenus financiers tirés de la vente d'une part des productions sont orientés vers différents besoins des ménages.



Graph. 3 : Affectation des revenus financiers tirés de la vente par priorité

Source : données d'enquête mai-juin 2025

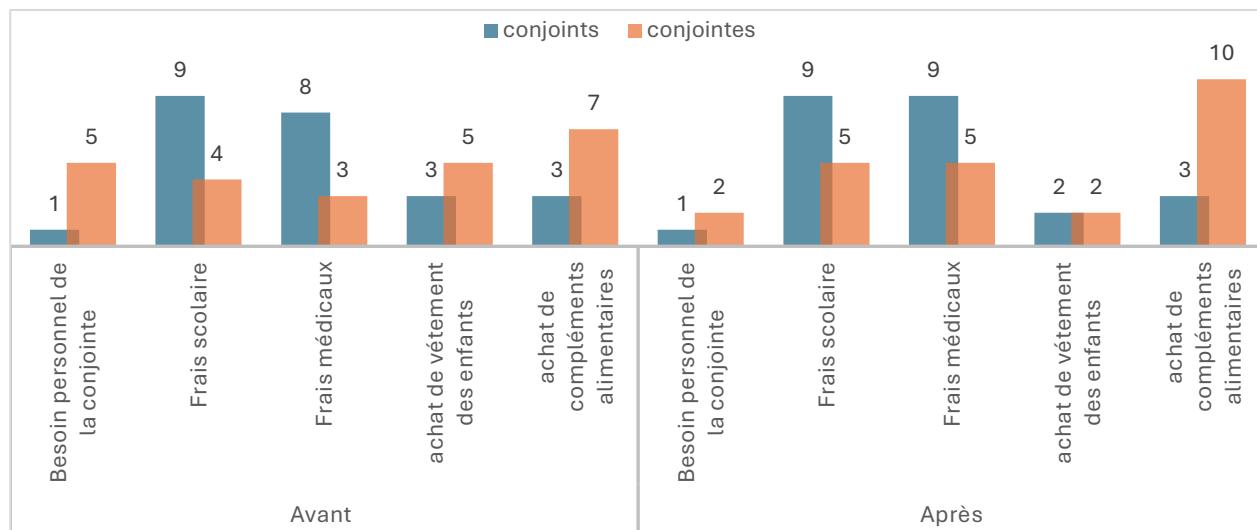
Les productrices, selon les moyennes obtenues, affectent prioritairement les revenus financiers issus de la vente vers l'acquisition des compléments alimentaires (produits manufacturés, poisson, viande, etc.). Par ordre d'importance, les autres besoins à couvrir sont les frais scolaire, les frais médicaux, l'achat de vêtement et leurs besoins personnels. Ce mode de gestion des productions explique le nombre réduit (2%) de femmes productrices de vivriers et de maraîchers exerçant d'autre activités génératrices de revenus en dehors de leurs activités agricoles.

2.2.2. La répartition des responsabilités économiques dans le ménage des productrices.

Les productrices de cultures vivrières et maraîchères et leurs conjoints tiennent séparément leurs budgets/épargnes. Ceci, malgré l'investissement des hommes pour le démarrage ou les renforcements des activités de leurs conjointes. Pour ces femmes, leurs conjoints sont beaucoup dépensiers et pour des choses de moindres importances.

Dans l'utilisation des ressources financières, nous observons que les productrices ont toutes augmenté leurs contributions à certaines charges du ménages, comme illustré par le graphique 4.

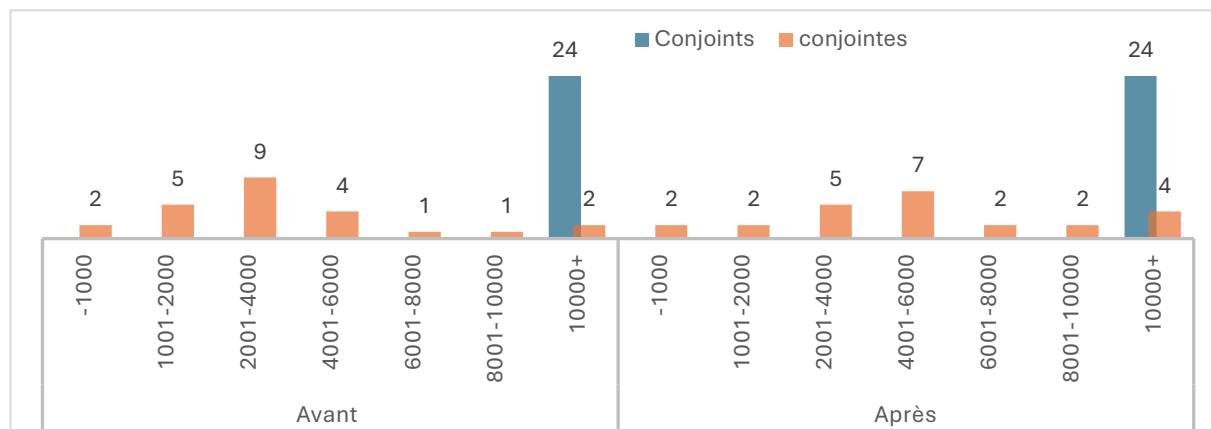
Graph. 4 : Évolution de la répartition des charges dans le ménage



Source : données d'enquête mai-juin 2025

Il est en effet observé que les femmes ont augmenté leurs contributions relatives à l'achat des compléments alimentaires et les frais médicaux. Toutefois, elles ont réduit certaines dépenses de leurs ménages (besoin personnel de la conjointe, frais scolaires, achat de vêtements pour les enfants). Concernant les hommes enquêtés, nous observons un maintien quasi identique de leur contribution aux frais médicaux, frais scolaire, achat de produits alimentaires et besoins personnels de leurs conjointes. Cependant, ils ont réduit leur contribution pour l'achat de vêtements aux enfants.

L'on remarque en outre une augmentation de la valeur monétaire des contributions apportées par les femmes, comme on peut le voir à travers la graphique 5.



Graph. 5 : Évolution de la contributions monétarisées (FCFA) et mensuelles des conjoints aux charges du ménage

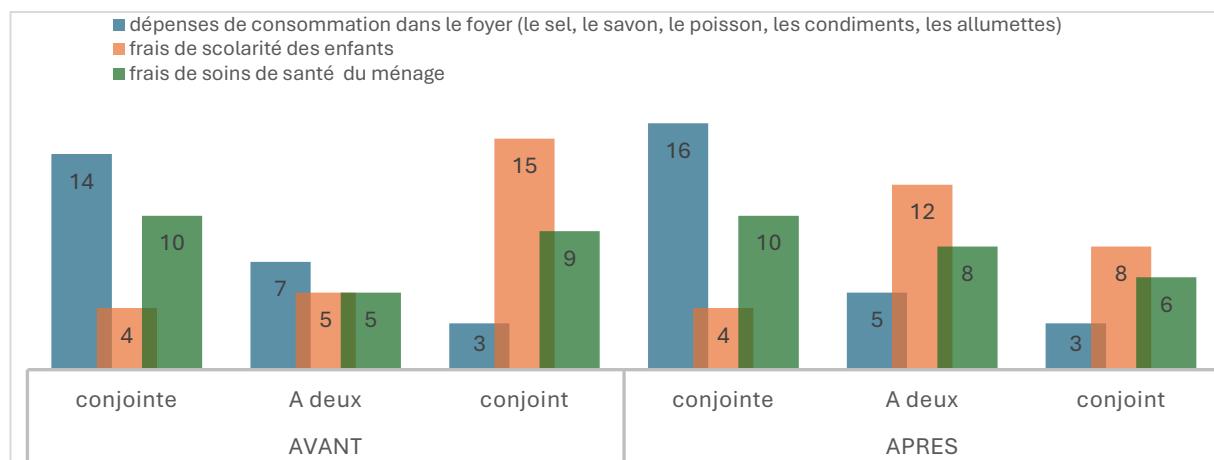
Source : données d'enquête mai-juin 2025

On observe une augmentation de la valeur monétaire (plus de 4001 FCFA le mois) de la contribution aux charges du ménage pour quinze femmes (62%). Le nombre de celles dont les contributions se trouvent en déca de 4000 FCFA a diminué (38%). La contribution de neuf femmes (36%) se situe entre 4001 et 10000 francs CFA. Cependant, la valeur monétaire de la contribution mensuelle des conjoints aux charges du ménage est resté inchangée, soit plus de 10.000 FCFA. Cette situation pourrait s'expliquer par la saisonnalité des cultures vivrières et maraîchères, mais surtout par la superficie réduite des parcelles dédiées à la production vivrière et maraîchère. L'on peut déduire des graphiques 4 et 5, qu'au regard du gain financier supplémentaire des femmes une réorganisation de la gestion des fonds du ménage s'est opérée face à la crise cacaoyère. Cela, à travers une priorisation des dépenses dans le ménage.

Notons en outre que les responsabilités économiques dans le ménage semblent se confondre. En clair, aucune démarcation claire ne peut être établie au regard de la contribution financière et alimentaire des productrices en hausse dans leur foyer respectif, mais également des investissements financiers et matériels des hommes dans la production vivrière et maraîchère. Il reste ainsi difficile dans cette situation de parler de changement des responsabilités économiques dans le ménage.

2.2.3. Évolution du pouvoir décisionnel des productrices dans leurs ménages.

La production vivrière et maraîchère permet aux femmes de contribuer aux charges de leurs ménages respectifs. Néanmoins, au regard du faible gain financier issus de la vente des 20% de la récolte, la contribution financière aux charges du ménage n'est pas significative, mais demeure fort bien appréciée par les couples. A noter que ces contributions financières et alimentaires, favorisent le gain de pouvoir décisionnel des productrices dans leurs ménages respectives, comme le montre le graphique 6.



Graph. 5 : Pouvoirs décisionnels des productrices dans leurs ménages

Source : données d'enquête mai-juin 2025

On observe en effet que les femmes sont associées aux prises de décisions concernant les dépenses en lien avec les frais scolaires et les frais médicaux. On remarque toutefois, un gain d'autonomie dans les prises de décisions concernant les dépenses en lien avec les besoins alimentaires. Il est bon de souligner que les hommes ont affirmé être d'avis que leurs conjointes décide unilatéralement d'affecter des ressources financières pour les besoins alimentaires de la famille. Ils en sont bien au contraire ravis, dès lors que toute la famille en bénéficie. Comme le dit cette productrice de Pont-Brimé « Depuis que je contribue aux charges de la maison, mon mari demande mon avis avant toute dépense dans la maison, il est en joie, il n'est plus soucieux, les charges ne pèsent plus entièrement sur lui seul ».

Il faudrait quand même préciser que ce gain de pouvoir décisionnel est lié au seuil et à la fréquence des contributions. Car, les productrices ne contribuent aux charges du ménage qu'après la récolte. C'est ce qu'illustre les propos de cette productrice de Grand-domaine :

« Avant que je récolte, c'est mon mari qui paie tout à la maison ici, c'est après que je l'aide un peu. Même pour mes besoins personnels c'est lui qui donne l'argent. C'est la même chose qu'il fait pour ma rivale. Je sais que ce n'est pas facile, mais c'est lui l'homme !! (Rire). Mais quand ça va, chacune de nous l'aide à sa manière, surtout concernant les enfants ».

Soulignons néanmoins que ces productrices ne sont pas toutes consultées lors de l'acquisition de certains biens de grande valeur (engins roulants, de parcelles de terre cultivables, de location de bas-fond). Pour des dépenses de cette nature, quinze femmes ont affirmé être consulté par leurs conjoints. Les neuf restantes, essentiellement des Maliennes et des Burkinabé, ont affirmé ne pas être associées. D'autre part, concernant toutes ces catégories de femmes, c'est désormais le couple (concubinage/marié coutumièvement/marié civilement) qui décide des spéculations à produire.

Par ailleurs, les statuts matrimoniaux ont une incidence sur le pouvoir décisionnel des productrices dans les ménages. En effet, dans les ménages où les conjoints ne sont pas

coutumièrement ou civilement mariés, soit en union libre (6 sur les 24) les femmes vivent dans un stress permanent d'une rupture qui peut subvenir à tout instant. Dans cette posture, elles sont moins enclines à imposer leurs points de vue. Elles sont généralement favorables à toutes les décisions de leurs conjoints pour ne pas les contrarier. Elles appliquent une sorte de soumission « sacrificielle ».

2.2.4. Les productrices de cultures vivrières et la création de réseaux

Les productrices de vivriers et de maraîchers appartiennent majoritairement à des réseaux d'entraide et de solidarité. Ces réseaux, souvent spontanés, se forment autour de liens d'amitié, de voisinage (domicile ou champs), ainsi que de la fréquentation des mêmes espaces et clientèles. Généralement les femmes qui se retrouvent dans ce type de réseaux de trois à quatre personnes ont pour point commun le secteur d'activité. Ce qui facilite leurs rencontres, l'échange d'informations et de conseils. Le fait d'être voisines, facilite les services qu'elles se rendent mutuellement. Les services variés qu'elles se rendent sont : la garde des enfants, les échanges de produits agricoles, sel, les bouillons, les condiments, le manioc, des ustensiles de cuisine etc. Les femmes du même réseau s'assistent mutuellement, lors des conflits entre conjoints. Le réseau de solidarité joue aussi le rôle de sécurité financière, car considérant la solvabilité et la discréetion mutuelle, elles s'accordent quelques petits prêts. Ces femmes facilitent à leur consœurs l'obtention de prêt d'intrants agricoles auprès de commerçants, lorsque ces dernières ou leurs conjoints se retrouvent en difficultés financières.

Au-delà des points susmentionnés, le réseau spontané d'entraide et de solidarité joue un rôle de soutien psychologique et affectif pour ces productrices. En effet, ces productrices se confient mutuellement et dans la confidentialité leurs problèmes conjugaux, économiques et familiaux. Ce qui leur permet de se prodiguer mutuellement des conseils. Dans ces réseaux, il est observé des transferts de savoir-faire et de savoir être entre les membres. Ce qui reste favorable à l'épanouissement des femmes dans leurs ménages respectifs et développer une résilience face aux pesanteurs culturelles.

A noter également que les membres de ces petits réseaux spontanés s'assistent mutuellement lors des évènements (naissances, baptêmes, mariages, hospitalisations). Ces assistances peuvent être financières, en nature ou à travers des tâches ménagères (puisage d'eau, lessives, vaisselles, ramassages de bois de chauffe, entretien de la maison, toilette des enfants).

3- Discussion

Les résultats obtenus montrent que dans les ménages ruraux, les responsabilités sont clairement définies. Tandis que les travaux ménagers, la contribution financière aux petites dépenses du ménage, les productions de vivriers et de maraîchers reviennent à la femme, les hommes assurent les grosses dépenses du ménage et se consacrent à la production du cacao plus rentable financièrement. Ces points mis en exergue par notre étude, rejoignent les résultats des travaux de M. Koné (2009 : 21-28) qui souligne que,

Ce sont les femmes qui ont à charge le quotidien des enfants (habillement, nourriture,...), l'homme s'occupant de ce qu'il considère comme le gros œuvre : la scolarisation, etc.. (...). Elles sont les garantes de la qualité du cadre de vie de la maisonnée (nettoyage quotidien de la concession, vaisselle, lessive, entretien de l'hygiène corporelle des enfants), des produits alimentaires y compris l'eau source de vie inestimable (combustibles, eau de consommation, nourriture journalière en quantité suffisante).

Ainsi, dans les ménages ruraux les responsabilités socio-économiques sont clairement séparées. Même dans les productions agricoles la culture du cacao est à dominance masculine et les femmes pour la majorité se consacrent à la production de vivriers et de maraîchers. Nos résultats concernant ce volet corroborent ceux de N. Nguessan (2023 : 240) qui soutient que la « division sexuelle du travail agricole cantonne les femmes dans les secteurs les moins rentables ». De cette situation socio-économique, découlent des difficultés d'accès des femmes rurales aux fonciers et autres intrants de production. C'est en effet ce que atteste J. Kouakou et al. (2019 : 4-5) dont les conclusions des travaux montrent les difficultés d'accès des femmes au foncier rural et autres intrants de productions. Ceci, au regard des pesanteurs culturelles permettant à l'homme d'avoir un contrôle sur l'ensemble des ressources de production agricole. Seulement, avec la baisse des revenus tirés du cacao, les hommes ont vu la nécessité de renforcer les activités de production vivrière et maraîchères de leurs conjointes. De fait, plusieurs femmes ont bénéficié de la part de leurs conjoints d'un renforcement des moyens de productions agricoles. Cette dynamisation des activités agricoles des femmes, longtemps mises au second plan dans l'organisation sociale, leur a offert une reconnaissance sociale et un gain d'estime de soi.

De même, l'augmentation de leurs contributions aux charges dans leurs ménages respectifs, leurs participations au choix des spéculations agricoles et leurs implications dans la priorisation des dépenses, a permis aux femmes de se sentir valoriser et a conduit à un gain de pouvoir décisionnel dans leurs ménages respectifs. Il est bon de souligner que la valeur monétaire de la contribution des femmes aux charges mensuelles dans leur ménage a certes augmenté, mais reste globalement en déca de celle des hommes. Néanmoins, la considération manifestée par leurs conjoints à leur égard a conduit à une flexibilité dans l'adoption des priorités du ménage. A cet effet, il a été observé une réduction des dépenses personnelles des femmes au profit de

l'alimentation et des frais médicaux des enfants. Nos résultats concernant ce point sont quasiment identiques à ceux de F. Youl et al. (2017 : 15), qui souligne « que les stratégies économiques mises en place par les femmes dans cette optique visent à acquérir un statut économique et social décent au sein de la famille et de la communauté ». Ainsi, la stratégie adoptée par les hommes confrontés à la crise cacaoyère, au-delà de procurer des revenus additionnels à leur ménage, améliore le statut social de leurs conjointes. Ceci, en dépit du fait que le choix stratégique des hommes ne conduit pas à un changement drastique des rôles sociaux. Pour les hommes, la stratégie vise à combler le déficit financier du ménage.

On observe néanmoins un changement de comportement des hommes qui désormais impliquent leurs conjointes dans les prises de décision concernant leurs ménages. Les résultats de notre étude corroborent ceux de J. Yeo et M. Soumahoro (2022 : 10-11), qui soulignent que suite « au déclin du binôme café-cacao, l'agriculture vivrière féminine, reste une activité de choix, dont le renforcement permet de donner un souffle nouveau à l'économie agricole à travers les revenus générés et la revitalisation des marchés ruraux locaux ». Ainsi, en plus de couvrir les besoins alimentaires du ménage, l'intensification de la production vivrière et maraîchère permet une relance de l'économie locale tout en montrant l'implication de nouvelles actrices que représentent les femmes rurales.

Conclusion

La production vivrière et maraîchère dans la région de San-Pedro est essentielle pour les ménages ruraux confrontés à la crise cacaoyère. Le choix stratégique des hommes visant à dynamiser les productions vivrières et maraîchères de la conjointe à travers le renforcement des moyens de production, contribue à supporter les charges familiales. Ce recours aux femmes pour combler les pertes financières, créé en elle un sentiment de reconnaissance sociale et favorise un gain d'estime de soi. Il est vrai que cette contribution des femmes aux charges alimentaires et financières, est fort apprécié par les conjoints au regard des difficultés financières que ceux-ci traversent, cependant cela ne conduit pas à un inversement marqué des rôles socio-économiques dans les ménages. Ceci, dans la mesure où cette contribution est saisonnière et que les intrants de production sont fournis par les hommes. Un gain de pouvoir décisionnel est acquis, mais il reste peu significatif. Toutefois, au regard de la situation financière de moins en moins reluisante des hommes, de leur marge de manœuvre de transfert des responsabilités économiques aux femmes, de leur incompétence manifeste d'investir d'autres secteurs de production agricole ou économiques viables, le tout auréolé par des mécanismes de plus en plus affinés mises en place par les femmes rurales pour un contrôle de l'économie agricole, notamment marchande, pourrait conduire à

l'émergence de nouveaux leadership féminin du monde rural et un bouleversement établi des rôles socio-économiques dans les ménages et les communautés.

Références bibliographiques

- ANSELM Leonard Strauss, 1978, Negotiations: Varieties, Contexts, Processes, and Social Order. San Francisco: Jossey-Bass publishers, Coll. The Jossey-Bass social and behavioral science series. 275 p.
- DIOMANDE Gondo, 2024, « Contraintes socio-économiques et autonomisation des femmes rurales dans la Commune de Biankouma en Côte d'Ivoire », *Revue Internationale de la Recherche Scientifique*, vol. 2, No.2, p. 429 – 440.
- KONE Mariatou et IBO Guehi Jonas, 2009, « Les politiques foncières et l'accès des femmes à la terre en Côte d'Ivoire : cas d'Affalikro et Djangobo (est) dans la Région d'Abengourou et de Kalakala et Togognière (nord) dans la région de Ferkessédougou, Projet : "Using law as a tool for rural women's empowerment in West Africa" », Rapport final d'édition, WiLDAF, Côte d'Ivoire. 61 p.
- KOUAKOU Konan Jérôme et al. 2019, « Mode coutumier d'accès à la terre et situation socioéconomique des femmes rurales de Languibonou (Côte d'Ivoire) », *Alternatives Rurales*, No. 7, p. 1-11.
- KOUASSI Koffi Moïse et ASSAH Gowé Yannick Fleure, 2025, « La femme de ménage face aux inégalités socio-foncières à l'ouest de la Côte d'Ivoire : le défi de l'autosuffisance alimentaire contrarié par les pratiques foncières endogènes », *Sciences sociales, Prospectives et Développement Durable dans les Suds, Acte du Colloque International en Hommage au Professeur Albert Tingbé AZALOU, Abomey Calavi, Bénin*, p. 363 – 384.
- NGUESSAN Ablan Nadège, 2023, *Empowerment et rapports de pouvoir dans les coopératives féminines de vivriers en Côte-d'Ivoire, Canada*, Université d'Ottawa, 300 p.
- RUF Francois, 2016, « Une femme en Côte d'Ivoire, une femme au Burkina Faso », *EchoGéo*, No 37, p. 1-23.
- TANO Maxime, 2008, « Crise cacaoyère et stratégies de survie des producteurs : le cas des Bakwé dans le Sud-Ouest ivoirien », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, No. 243, p. 323-338.
- YEO Nogodji Jean et SOUMAHORO Mandé, 2022, « Production vivrière féminine et revitalisation de l'économie agricole dans la sous-préfecture de Bocanda au Centre-est de la Côte d'Ivoire», *Afrique Science*, Vol. 21, No. 1, p. 16-21.
- YOUL Félix et al. 2017, « Socio-Anthropologie Du Processus D'autonomisation Des Femmes Rurales Ivoiriennes À Travers Les Activités Génératrices De Revenus », *Europena Scientific Journal*, Vol.13, No. 32, p. 303-322.